



DRAAF



Document établi avec le financement de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne dans le cadre du Plan d'Actions Territorial Bassin Garonne.

■ Atténuer les transferts grâce aux « zones tampons »

En complément des bonnes pratiques agricoles, les zones tampons permettent de limiter fortement les transferts vers les milieux aquatiques. Elles ont aussi beaucoup d'autres intérêts, comme la limitation de l'érosion des sols, l'hébergement et l'alimentation des auxiliaires des cultures, la structuration des paysages...

Une zone tampon, qu'est-ce que c'est ?

Une zone tampon est un espace qui se situe entre des parcelles ou en bordure de parcelle et qui peut être : une haie, une bande enherbée, une prairie, une zone boisée, une mare, une zone humide ou talweg, un talus...

Ces espaces sont appelés « zone tampon » car ils servent à intercepter ou atténuer (rétention/dégradation) des transferts de contaminants pouvant être transportés par l'eau vers les milieux aquatiques.



Haie et bande enherbée

Et d'après la réglementation ?

Les règles de la conditionnalité dites BCAE (bonnes conditions agro-écologiques) imposent l'implantation de « bandes tampon » le long des cours d'eau (identifiés en traits pleins sur les cartes IGN 1/25 000). Ce sont des bandes enherbées ou incluant des arbres et arbustes, couvrants et permanents, implantés ou spontanés, de 5 mètres de large minimum, qui ne reçoivent aucune fertilisation ni aucun traitement phytosanitaire. A noter, le miscanthus n'est pas un couvert autorisé pour les bandes tampons. Les 5 mètres sont mesurés à partir du bord du cours d'eau (haut de la berge si le cours d'eau est encaissé) jusqu'à la parcelle cultivée.

Source : fiche BCAE I, conditionnalité 2019, Telepac

Comment planter une zone tampon pour limiter les transferts vers les milieux aquatiques ?

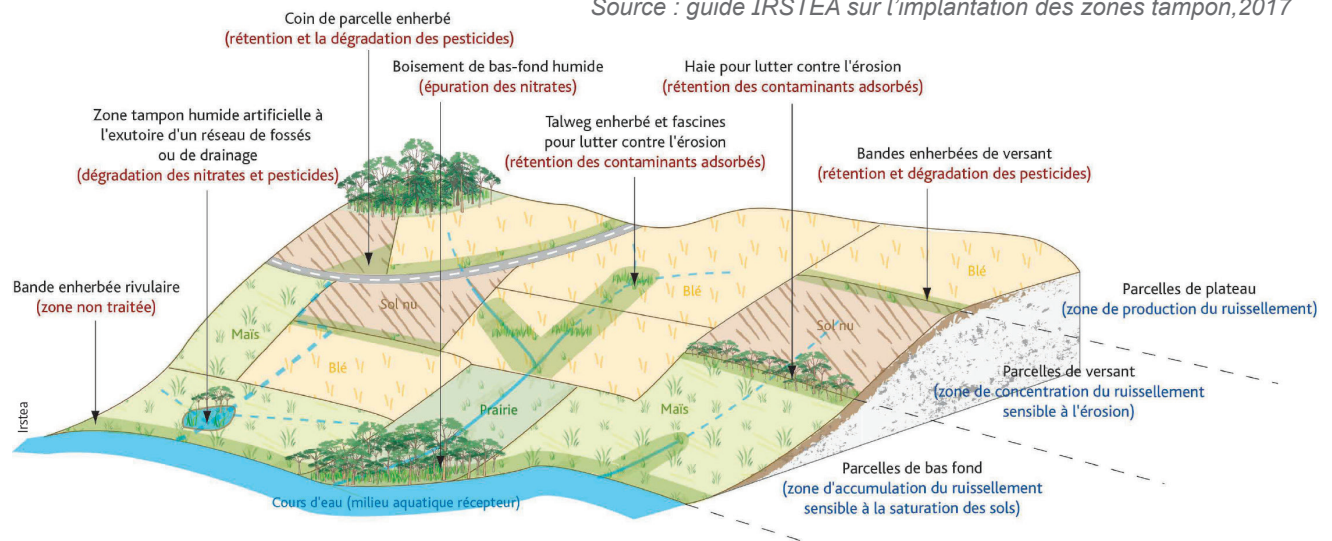
- Les zones tampons sont à localiser :
- En bordure des cours d'eau
 - En bas de parcelle pentue (et à mi-pente)
 - Le long d'un fossé
 - Au niveau des talwegs (creux dans une pente)
 - Au niveau d'une rupture de pente (talus)
 - Dans un coin de parcelle (zone basse)



Agissons ensemble pour la qualité de l'eau

Exemple d'aménagement de zones tampons dans un versant à forte dominante agricole

Source : guide IRSTEA sur l'implantation des zones tampon, 2017



Quel dispositif choisir ?

Selon le type de transfert :

- Si on a des ruissellements importants en surface (pentes fortes, érosion...) : choisir plutôt d'implanter des haies denses, perpendiculairement à la pente, qui seront plus efficaces qu'une bande enherbée.
- Si les transferts se font par drainage : la mise en place d'un plan d'eau végétalisé de type « zone tampon humide artificielle » ou des fossés végétalisés permettant de diminuer les vitesses d'écoulement et de favoriser la sédimentation. Ce type d'aménagement est plutôt préconisé pour limiter les transferts de nitrates.

Quelle est la taille ou la largeur optimale ?

Pour atteindre une bonne efficacité (70% à 99%) de rétention des matières en suspension, des tests d'efficacité de rétention des matières en suspension réalisés aux Etats-Unis (USDA) et en France montrent que l'efficacité, pour une largeur et une pluie donnée, dépend à la fois de la pente et de la taille des particules. Plus les particules sont fines et la pente élevée, plus il faudra augmenter la largeur de la bande enherbée.

- Pour les zones enherbées (transferts de

matières en suspension) :

- si la pente est comprise entre 0,5 et 5% : entre 5 et 20 m (selon la taille des parcelles, la pente, la couverture du sol...)
- si la pente dépasse 5% : au moins 35 m de large.
- Pour les haies denses : les haies sont plus efficaces pour retenir les particules. La largeur peut donc être plus faible que pour les bandes enherbées pour une efficacité similaire.

Les autres pratiques et aménagements parcellaires qui peuvent atténuer ou au contraire accentuer certains types de transferts :

- Les drains enterrés destinés à l'assainissement des parcelles sensibles aux excès d'eau : ils limitent les ruissellements sur la surface saturée et donc le transfert direct, MAIS l'eau est exportée de manière rapide et concentrée vers les fossés ou le cours d'eau.
- Le travail du sol : il peut avoir des effets positifs en augmentant la rugosité du sol (sur des sols battants par exemple), mais peut aussi accroître la perméabilité du sol.

Source : IRSTEA-Agence française pour la biodiversité. Guide à l'implantation des zones tampons - 2017

Pour plus de précisions : www.irstea.fr/les-zones-tampons

Animation du PAT : Christine LOBRY - Tél. 05 53 63 56 50